

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services professionnels en informatique - division EL Terrasses de la Chaudière 4th Floo 10 Wellington Street Gatineau Ouébec K1A 0S5

Title - Sujet Omnibus (BPA, B2B, CECP) IT Profess				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
47419-251689/A		007		
Client Reference No N° de référence d	u client	Date		
1000341689		2018-10-05		
GETS Reference No N° de référence d	e SEAG			
PW-\$\$EL-606-33760				
File No N° de dossier CCC No	./N° CCC - FMS	No./N°	VME	
606el.47419-251689				
Solicitation Closes - L'invitation prend at - à 02:00 PM on - le 2018-10-12			Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
	ner-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Mansour, Silvana 606el				
·		FAX No N° de FAX		
(613) 858-9935 ()		() -		
Destination - of Goods, Services, and Control Destination - des biens, services et control Destination - des bi				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur	//de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



La présente modification de la demande de soumissions n° 007 comprend les réponses aux questions reçues des soumissionnaires potentiels.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 58:

Les tableaux des critères obligatoires comportent une colonne intitulée « Expérience démontrée (les soumissionnaires doivent insérer des données) », alors que les tableaux des critères cotés ne comportent pas cette colonne. Avons-nous raison de supposer que, dans la colonne obligatoire « Expérience démontrée (les soumissionnaires doivent insérer des données) », l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ne souhaite obtenir que le nombre total d'années associées aux critères (comme dans l'exemple ci-dessous), tout en faisant référence au numéro de page du projet sous la colonne nº -page? Si ce n'est pas le cas, l'ASFC pourrait-elle indiquer aux soumissionnaires ce qui est attendu dans cette colonne?

		Réponse du soumissionnaire		
N°	Critères techniques obligatoires	Expérience démontrée (les soumissionnaires doivent insérer des données)	Insérer le numéro de page du CV	
O.2.2.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 10 ans d'expérience en tant que programmeur/analyste Java ayant effectué au moins 8 des 11 tâches énumérées dans l'article 5, Énoncé des travaux. Tâches et produits livrables relatifs à la ressource, A.7 Programmeur/analyste (Java) niveau 3.	Le candidat possède 15 ans et 6 mois (186 mois) d'expérience pertinente, comme indiqué.	Projet 1, page 1 du CV Nom du client De mars 2018 à aujourd'hui (8 mois)	

N°	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Points max. :	Renvoi à la proposition (n° de page)
C.3.2.1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède une expérience supérieure	De 10 à 12 ans = 2 points De 12 à 14 ans = 4 points Plus de 14 ans = 6 points	6	Le candidat possède 15 ans et 6 mois (186 mois) d'expérience pertinente, comme en

à l'expérience minimale de 10 ans requise à la		témoignent les projets suivants :
ligne O.2.2.1 à titre de programmeur/analyste Java.		Projet 1, page 10 du CV
ouvu.		Nom du client
		De mars 2018 à aujourd'hui (8 mois)

Réponse n° 58 :

Les soumissionnaires doivent consulter la partie 3 de la demande de propositions (DP) – Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.2 - Section I: Soumission technique pour obtenir une réponse à cette question.

Question nº 59:

La modification 1, question-réponse n° 1, stipule qu'en réponse à l'exigence O.1.2, les fournisseurs peuvent utiliser des titres de poste différents, à condition que les tâches et le niveau d'expérience correspondent à ceux indiqués dans l'énoncé des travaux. Pouvez-vous donner davantage de précisions concernant cette réponse?

- A. Nous avons supposé que le tableau fourni à la page 150 de la DP, sous l'exigence O.1.2, doit être rempli en réponse à l'exigence O.1.2. Notre supposition estelle exacte?
- B. La Couronne pourrait-elle préciser comment elle aimerait que les fournisseurs démontrent que les tâches et le niveau d'expérience correspondent dans les cas où ils présentent des titres de poste différents? Un pourcentage des tâches doivent-elles être démontrées?

La Couronne peut-elle, en outre, confirmer que, si un fournisseur utilise le même titre de poste et le même niveau (ou un niveau supérieur) pour démontrer l'expérience, aucune autre justification n'est requise : c.-à-d. que l'exigence est analyste de plateforme de niveau 2 et que le fournisseur utilise un contrat ou une autorisation de tâche pour un analyste de plateforme de niveau 3.

Réponse nº 59 :

A. Oui, c'est bien cela. Veuillez consulter la question n° 50 de la modification n° 006.

B. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de fournir une justification des tâches exécutées par le même titre et le même niveau de poste. Si les soumissionnaires présentent des titres de poste différents, ils doivent démontrer que la catégorie des ressources satisfait au critère du niveau d'expérience, tel qu'il est défini dans l'Arrangement en matière d'approvisionnement de Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) du gouvernement du Canada (voir ci-dessous) et qu'elle a effectué au moins 50 % des tâches présentées dans l'Énoncé des travaux. Veuillez consulter la partie 3 de la DP – Instructions pour la préparation des soumissions, article 3.2 Soumission technique, alinéa iv) Projets antérieurs similaires.

Niveaux d'expérience

Numéro de la demande de soumissions : Numéro de la modification : ID de l'acheteur : 47419-251689/A 007 606EL

Niveau 1 : < 5 ans d'expérience

Niveau 2 : De 5 à 10 ans d'expérience Niveau 3 : Plus de 10 ans d'expérience

Question nº 60:

L'alinéa iv) de la page 14 de la DP stipule:

Pour les projets antérieurs similaires: Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs antérieurs similaires: i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne peut être prise en compte); ii) le projet doit avoir été terminé à la date de clôture des soumissions; iii) la description de chaque projet doit comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel de l'un des clients cités en référence; et iv) si le soumissionnaire présente plus de projets similaires que ce qui a été demandé, le Canada choisira, à sa convenance, ceux qui seront évalués. Un projet sera considéré comme « similaire » aux travaux à accomplir dans le cadre du contrat consécutif s'il concernait des travaux correspondant étroitement aux descriptions des catégories de ressources figurant à l'annexe A. On jugera que les travaux effectués dans le cadre d'un projet présenté « correspondent étroitement » si la description du projet inclut au moins 50 % des éléments de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.

Dans le cas de l'exigence M.1.1, puisque les soumissionnaires sont tenus de ne mentionner que la valeur cumulative facturée au cours des cinq dernières années, la Couronne peut-elle confirmer que les contrats qui sont toujours en cours répondent aux critères requis?

Dans le cas de l'exigence M.1.2, la Couronne peut-elle confirmer qu'un contrat ou une autorisation de tâches en cours est acceptable si le fournisseur a clairement démontré pour chaque rôle que la ressource a effectué 6 mois de travail au cours des trois dernières années?

Réponse n° 60 :

Pour l'exigence M.1.1 - Confirmé

Pour l'exigence M.1.2 - Confirmé

Question nº 61:

Objet: Report de la date de clôture

Étant donné qu'il reste encore des questions en suspens, lesquelles pourraient avoir une incidence sur la sélection des candidats à **trois jours ouvrables** de la date limite de présentation des soumissions, et compte tenu du fait que la fin de semaine de l'Action de grâce approche à grands pas, ce qui rend très difficile la communication avec les candidats qui passent du temps en famille, nous demandons respectueusement une prolongation d'une semaine, jusqu'au 16 octobre, afin que les soumissionnaires aient une occasion suffisante d'actualiser notre réponse conformément aux réponses à ces questions, lorsque les modifications auront été publiées.

Réponse n° 61 :

Une prolongation a été accordée. Voir la modification n° 006.

Question nº 62:

Étant donné que des questions des fournisseurs nécessitent des éclaircissements au sujet de la qualification des ressources et des exigences ministérielles, la Couronne accordera-t-elle une prolongation jusqu'au 17 octobre, compte tenu du fait que les questions en suspens ont une incidence sur les ressources externes et les références des clients qui auront une disponibilité limitée pour confirmer les détails et agir en tant que signataires au cours de la fin de semaine de jour férié à venir? De plus, des questions concernant la qualification des ressources sont toujours en suspens, et le fait d'accorder une prolongation en plus des clarifications nécessaires permettra de s'assurer que les ressources sont correctement sélectionnées et examinées en fonction des exigences techniques.

Réponse n° 62 :

Une prolongation a été accordée. Voir la modification n° 006.

Question nº 63:

L'alinéa iv) de la page 13 de la DP stipule :

«Pour les projets antérieurs similaires: Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs similaires : i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne peut être prise en compte); ii) le projet doit avoir été terminé à la date de clôture des soumissions; iii) la description de chaque projet doit comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel de l'un des clients cités en référence; et iv) si le soumissionnaire présente plus de projets similaires que ce qui a été demandé, le Canada choisira, à sa convenance, ceux qui seront évalués. Un projet sera considéré comme "similaire" aux travaux à accomplir dans le cadre du contrat consécutif s'il concernait des travaux correspondant étroitement aux descriptions des catégories de ressources figurant à l'annexe A. On jugera que les travaux effectués dans le cadre d'un projet présenté "correspondent étroitement" si la description du projet inclut au moins 50 % des éléments de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée. »

En ce qui concerne l'exigence O.1.1, les exigences en matière de référence sont assez claires et l'énoncé surligné n'a pas de sens dans le contexte de ce que cette exigence recherche. La Couronne peut-elle confirmer que cet énoncé ne s'applique pas à l'exigence O.1.1?

En ce qui concerne l'exigence O.1.2, nous comprenons que les fournisseurs sont tenus de remplir le tableau fourni, mais la question et la réponse n° 1 de la modification 1 précisent que « les titres de postes peuvent être différents, mais les tâches et le niveau d'expérience doivent correspondre à ceux indiqués dans l'énoncé des travaux ». Toutefois, elles ne précisent pas la façon dont nous devons en apporter la preuve.

Numéro de la demande de soumissions : Numéro de la modification : ID de l'acheteur : 47419-251689/A 007 606EL

Réponse nº 63:

En ce qui concerne l'exigence O.1.1 - Le Canada évaluera la capacité et l'expérience de l'organisation et non l'expérience des catégories de ressources. Par conséquent, le texte surligné ne s'applique pas à l'exigence O.1.1.

En ce qui concerne l'exigence O.1.2 - Les soumissionnaires doivent se référer à la question et à la réponse n° 59.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.